



**Sémaphore d'un établissement accessible
à tous les élèves**



« Vers un établissement accessible à tous, une responsabilité partagée »

Le sémaphore est un outil pour aider l'établissement à communiquer et à avancer sur le chemin qu'il construit.

Pourquoi utiliser le sémaphore ?

- Afin d'échanger sur le chemin parcouru et à parcourir, le « *Sémaphore d'un établissement accessible à tous les élèves* » permet à l'ensemble de la communauté éducative d'établir une auto-évaluation partagée de la situation de l'établissement scolaire.
- À partir du diagnostic ainsi réalisé, seront définies des pistes d'action (besoins, actions à entreprendre, moyens à mettre en œuvre, indicateurs d'évaluation) et une date d'échéance à laquelle un second diagnostic sera établi.
- Le sémaphore propose d'aborder la situation de l'établissement dans sa démarche vers un établissement accessible sous l'angle des 5 thèmes suivants, déclinés chacun en 10 items :
 - ① L'accompagnement à la scolarisation de tous les élèves
 - ② L'accessibilité pour tous
 - ③ Le parcours scolaire de l'élève et son accompagnement à l'orientation
 - ④ L'évaluation de la situation de l'élève et l'élaboration de son projet personnalisé
 - ⑤ Le travail en équipe et le partenariat
- Afin de situer l'établissement sur chaque item, un curseur de 0 à 5 permet de déterminer un score sur 50 pour chacun des thèmes questionnés.
- Le sémaphore peut être complété à l'interne par l'équipe pédagogique/éducative de l'établissement (auto-évaluation) et/ou en externe par les partenaires, ce qui permet de croiser les regards.

Comment utiliser le sémaphore ?

En fonction de la taille de l'établissement, constituer des groupes hétérogènes. En effet, chacun, avec son identité professionnelle (enseignant, RVS, AESH, CE...), apporte un regard différent sur chaque axe et sur chaque item. Cela permet d'obtenir l'état des lieux le plus complet possible.

- Chaque groupe utilise la grille correspondant au thème étudié. Prévoir la fiche au format papier ou numérique selon la modalité souhaitée pour la mise en commun. Le temps donné pour ce travail dépend de la taille des groupes. Tous les membres d'un groupe doivent avoir le temps de s'exprimer sur chaque item. Chaque groupe nomme un gardien du temps, un secrétaire qui complètera la fiche et un rapporteur qui interviendra lors de la mise en commun.
- Dans le temps imparti, les membres du groupe échangent autour de chaque item et lui attribuent un score de 0 à 5.
- Pour justifier les scores choisis par le groupe, le secrétaire ajoute sur la fiche, pour chaque item, un exemple ou un argument choisi de manière consensuelle parmi ceux évoqués lors des échanges.
- Les rapporteurs de chaque groupe viennent indiquer par un point sur le sémaphore le score obtenu pour le thème travaillé et font part de l'exemple noté pour chaque item. Le temps d'échanges / réactions après la présentation de chaque thème permet d'établir les « Axes de progrès ».

Lecture des scores pour une relecture des pratiques en communauté éducative

L'onglet « Synthèse » de l'outil diagnostic permet de visualiser le radar récapitulatif.

La toile obtenue donne à voir l'état des lieux de l'établissement sur l'accessibilité à tous les élèves.

- Analyser ensemble les scores
- Valoriser et partager les réussites.
- Repérer les thèmes ayant des scores plus faibles en analysant les indicateurs.
- Échanger autour des items pour définir et mettre en œuvre des axes de progrès.

Réutiliser le sémaphore pour évaluer les progrès dans l'accueil de tous les élèves

- Prioriser les chantiers et fixer un calendrier de mise en œuvre à court, moyen et long terme.
- Se retrouver entre acteurs l'année suivante pour réutiliser le sémaphore.
- Évaluer la mise en œuvre et les résultats des chantiers effectués sur l'accessibilité dans l'établissement.

AESH	Accompagnant d'élève en situation de handicap
AESH-Co	AESH collectif
AGESH	Application de gestion des élèves en situation de handicap
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
CMP	Centre médico-psychologique
CUA	Conception universelle des apprentissages
DDEC	Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique
EE	Equipe éducative
ESS	Equipe de suivi de la scolarisation
GEVA-Sco	Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation
IMPro	Institut médico-professionnel
LPI	Livret Parcours Inclusif
PAI	Projet d'accueil individualisé
PAP	Plan d'Accompagnement Personnalisé
PPRE	Programme personnalisé de réussite éducative
PPS	Projet personnalisé de scolarisation
PREI	Pôle Ressource Éducation Inclusive
REI	Responsable Éducation Inclusive
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SSEFS	Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la Scolarisation
SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

① L'accompagnement à la scolarisation de tous les élèves

Des actions de sensibilisation à la diversité sont proposées à la communauté éducative (équipe pédagogique, personnel éducatif, AESH, familles, élèves, partenaires extérieurs).

Des personnes-ressources pour l'Éducation Inclusive sont clairement identifiées par la communauté éducative.

Des projets sont dédiés à l'accessibilité dans l'établissement : dispositif spécialisé, point écoute, label "ouverture internationale", groupe inter-métiers d'analyse de pratiques... avec des processus clairs et partagés.

L'établissement organise des temps de formation pour l'Éducation Inclusive qui concernent tous les acteurs.

Des temps de travail dédiés à une réflexion pour l'Éducation Inclusive sont inscrits aux calendriers annuel et pluriannuel de l'établissement (temps de concertation, journée pédagogique, conférence-café des parents...).

Le Chef d'établissement organise les réunions de l'équipe éducative (EE) et l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS).

Tous les enseignants, les AESH et les acteurs de la vie scolaire de l'élève (ASEM, personnel de cantine, responsable de vie scolaire) participent aux réunions d'EE et d'ESS ou transmettent en amont leurs observations à l'enseignant responsable de l'élève.

La bienveillance représente un cadre intellectuel, émotionnel et matériel propice aux apprentissages dans l'établissement : regard porté sur l'élève, différenciation pédagogique, évaluation positive, suivi des élèves...

En ce qui concerne l'accompagnement à la scolarisation de tous les élèves, chacun a conscience de sa responsabilité individuelle au sein du collectif (En quoi est-ce mon problème ? Que puis-je faire pour... ?).

L'éducation inclusive nourrit l'ensemble du Projet d'établissement.

② L'accessibilité pour tous

L'établissement ou une partie de l'établissement est accessible : présence de plans inclinés, salles accessibles, présence d'un ascenseur (selon la configuration) ...

Les enseignants définissent précisément les obstacles didactiques que peuvent rencontrer les élèves dans une situation d'enseignement et d'apprentissage, mettent en œuvre des actions de prévention afin que les élèves dépassent la difficulté ; ils prévoient des adaptations en anticipant l'obstacle didactique.

Les enseignants privilégient les démarches proactives et collectives aux démarches individuelles : différenciation, flexibilité de la pédagogie et accommodements accessibles simultanément à plusieurs élèves.

L'évaluation est pensée dans le processus d'apprentissage, conçue comme un outil pour accompagner l'apprentissage. L'enseignant en diversifie les modalités : évaluation par l'enseignant, co-évaluation par plusieurs enseignants / par les élèves et l'enseignant / par les pairs et en auto-évaluation.

L'erreur est intégrée au processus d'apprentissage. L'enseignant fournit un retour qui permet aux élèves d'analyser cette erreur pour apprendre.

"L'évaluation d'une compétence-cible est accessible. Elle est pensée pour que les élèves ne soient pas pénalisés par des compétences périphériques à celle(s) évaluée(s).
Ex. : Les élèves ne sont pas pénalisés pour l'orthographe si l'on évalue la résolution de problèmes en mathématiques."

Les accompagnements par les AESH sont optimisés pour répondre aux besoins des élèves. L'AESH vise l'autonomie de l'élève et connaît ses missions, définies dans le PPS avec l'équipe pédagogique. Des temps de travail avec les AESH sont prévus pour les aider.

Les objectifs de l'aide apportée aux élèves relevant d'un dispositif spécialisé (co-enseignement, temps au sein du dispositif, accompagnement par l'AESH-Co du dispositif en classe...) sont définis en collaboration entre l'enseignant et l'enseignant spécialisé.

Un dispositif d'accompagnement est proposé aux familles par l'établissement pour rendre accessible la communication et le suivi des élèves (ENT, Café des parents, rencontres "remise de livret"...).

Les enseignants se forment collectivement, apprennent. Les ressources individuelles circulent, sont rendues accessibles à la collectivité et sont reliées à des actions. Des formations intra-établissement, inter-établissements ou en institut sont organisées pour s'acculturer collectivement.

③ Le parcours scolaire de l'élève et son accompagnement à l'orientation

La communauté éducative connaît les différents types de projets personnalisés : PAI, PPRE, PAP, PPS, feuillet individuel handicap de l'apprenti...

Quel que soit le projet personnalisé mis en œuvre, il fait état des points forts de l'élève, points d'appui et de ses besoins situés.

Quel que soit le projet personnalisé mis en œuvre, il est construit sur la prise en compte des besoins de l'élève et non par rapport à un trouble.

La mise en œuvre du PPS (MOPPS) est établie en cohérence avec les éléments indiqués dans le GEVA-Sco.

Les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins de tous, adaptations matérielles et pédagogiques, sont intégrés autant que possible aux pratiques usuelles de classe.

Le rôle et les missions de l'AESH sont définis et consignés dans le projet de l'élève, ils sont connus et reconnus par la communauté éducative.

Les stratégies mises en œuvre au service des élèves sont évaluées par des critères définis et explicités en amont à toute la communauté éducative.

L'équipe pédagogique s'inscrit dans une démarche d'échanges et de co-construction du projet de l'élève (LPI, AGESH ou autre plateforme).

La démarche d'échanges et de co-construction du PPS est consultée et actualisée régulièrement par la communauté éducative.

En ce qui concerne le projet de l'élève, chacun a conscience d'une dimension collective qui implique de co-élaborer (initier ensemble), collaborer et coopérer (travailler ensemble), créer du lien.

④ L'évaluation de la situation de l'élève et l'élaboration de son projet personnalisé

La communauté éducative informe l'élève et sa famille des parcours possibles dans l'établissement et dans le réseau (dispositifs divers proposés et mixité de parcours) pour sécuriser la scolarité.

Les aménagements de la scolarité, des évaluations nationales, des examens sont prévus et anticipés.

L'élève reçoit un bulletin scolaire ou un portefeuille de compétences qui reflète ses acquis et compétences et spécifie les adaptations mises en œuvre pour viser la réussite.

Le Parcours Avenir, prévu dès le cycle 3, ou tout autre projet d'orientation, est réfléchi en équipe, avec l'élève et sa famille. Il est adapté et en cohérence avec ses possibilités et au plus proche de son choix de projet professionnel.

L'élève est accompagné dans sa découverte des métiers ou sa recherche de stages au sein de l'établissement ou du réseau.

Lors des immersions ou des stages, le tuteur est informé des besoins particuliers de l'élève.

Un retour de la découverte du monde professionnel est transmis à l'élève et sa famille.

Le parcours d'orientation est co-construit avec l'élève et sa famille. Des réunions d'équipes éducatives sont organisées régulièrement pour accompagner le cheminement mutuel (équipe et famille) dans la progression du parcours.

L'élève et sa famille sont informés des propositions de l'établissement : les options spécifiques, les langues vivantes, les spécialités...

L'élève est accompagné après son passage dans l'établissement (transmission des informations aux partenaires pour la poursuite de sa scolarité, de la formation ou l'insertion professionnelle).

⑤ Le travail en équipe et le partenariat

La communauté éducative a conscience, que l'appartenance à une équipe où chacun apporte sa singularité, où chacun se sent connu, reconnu et relié aux autres, est un levier indispensable de la dynamique d'inclusion.

Les enseignants pratiquent le travail collaboratif et coopératif, la co-intervention et le co-enseignement.

Les enseignants spécialisés co-enseignent et co-interviennent avec les enseignants de classes ordinaires.

Au sein de l'établissement, un espace à habiter est dédié au travail en équipe.

Les enseignants d'un même niveau, d'un même cycle ou d'une même discipline mutualisent, sur un temps et dans un espace dédiés, pour repérer les éventuels obstacles aux apprentissages, penser l'accessibilité pédagogique et élaborer, si besoin, les projets personnalisés des élèves.

Le GEVA-Sco et le volet pédagogique du MOPPS d'un élève en situation de handicap sont complétés en équipe, par l'ensemble des enseignants.

L'équipe est attentive à la place de l'AESH dans l'équipe éducative, à une collaboration fondée sur la réduction des obstacles organisationnels (temps de réunions, d'échanges), à la formalisation des missions de chacun dans l'intégration dans le scénario pédagogique et éducatif, ainsi qu'à la dotation d'outils collaboratifs (fiches d'auto-positionnement, synopsis de séances...).

L'équipe pédagogique collabore, autant que besoin, avec la DDEC (REI, Maîtres Accompagnateurs, psychologues), les Enseignants Référents, les organismes de formation...

Les équipes travaillent à l'alliance avec les familles en les rencontrant régulièrement et en les associant aux cheminements de l'équipe.

Les équipes travaillent en collaboration avec les différents partenaires : ASE, psychologues, CMP, éducateurs, rééducateurs, services de soins à domicile, établissements spécialisés... Elle est en partenariat avec les associations culturelles, sportives, sanitaires et sociales, avec les entreprises et entreprises adaptées, les services de suite (SAVS...), IMPro...